

Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DU MONDETOUR 29 janvier 2015

30 habitants présents (H)

Elus : Pierre BERTIAUX (Adjoint délégué à l'urbanisme&aménagement durable), Yann OMBRELLO (Conseillère municipale déléguée au conseil de quartier de Mondétour),

Intervenants extérieurs : Marie-Thérèse BOMBON (coordinatrice du dispositif Voisin'Age sur Orsay pour l'association Les petits frères des Pauvres) et Lucile et Jacqueline, des voisineuses

Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.

Mot de bienvenue par Yann OMBRELLO

1. Dispositif Voisin'Age : une autre façon d'être solidaires entre voisins

- Voisin'Age est un réseau social à l'attention des séniors. Il permet de mettre en relation des habitants d'un même quartier pour voisiner pour voisiner une personne âgée (ou liens de voisinage). Il existe dans toute la France et depuis quelques jours à Madrid.
- Ce réseau est un outil numérique qui permet de formaliser ce que beaucoup font au quotidien (aider un voisin à faire ses courses, lui rendre visite, lui téléphoner pour prendre des nouvelles, etc.) de manière individuelle. Il favorise les rencontres intergénérationnelles et crée des liens d'amitié entre voisin et voisiné et entre les voisins eux-mêmes.
- Liberté : L'inscription est libre et gratuite. Elle résulte d'une envie et d'un intérêt mutuel (petites attentions/partage d'expérience). On choisit avec qui on veut être en relation et on arrête quand on veut.
- L'inscription est simple : sur internet <https://www.voisin-age.fr> ou par téléphone auprès des petits frères des Pauvres 07 82 37 61 53
- Le dispositif est sécurisé : protection des données personnes sur le site internet, acceptation des voisins après entretien...

→ 9 personnes dans le réseau sur Orsay actuellement. Le lancement officiel a lieu le 4 avril mais il existe depuis la rentrée.

Question : Les informations personnelles figurent-elles sur le site ?

Réponse : Non. La mise en relation se fait par l'intermédiaire de Mme BOMBON, qui seule recueille les informations du voisiné (la photo du voisin figure sur le site ou pas selon l'accord des personnes).

Question : Y a-t-il un lien entre Voisin'Age et le CCAS ?

Réponse : Oui mais il est indirect. Le CCAS peut servir d'intermédiaire, inscrire les personnes qui n'ont pas internet ou intervenir si la situation de la personne voisinée se dégrade et qu'elle a besoin d'une aide plus importante type aide sociale, APA... (en dehors du périmètre de Voisin'Age).

2. Sécurité, proximité, tranquillité : la « participation citoyenne »

Le responsable de la Police municipale (PM) présente le dispositif.

- La « Participation citoyenne » est un partenariat entre des citoyens volontaires et les services de l'Etat. La police municipale assure le relai entre les uns et les autres.
- Le dispositif permet aux citoyens de contribuer à la sécurité de leur quartier pour les délits dits « d'appropriation » (vols, cambriolages, dégradations). Le quartier de Mondétour est particulièrement touché par la hausse des cambriolages.
- Les objectifs sont les suivants : accroître le niveau de sécurité de la commune, associer les habitants à la sécurité de leur environnement, accroître l'efficacité de la police nationale en lui permettant d'intervenir plus rapidement (signalements plus pertinents permettant le flagrant délit), renforcer le contact et les échanges au sein des quartiers.
- Les personnes intéressées se signalent comme référent auprès de la PM qui transmet leurs coordonnées à la police nationale (PN).
- Souplesse et efficacité : on choisit d'être référent d'une ou plusieurs rues, d'un quartier. Les référents sont formés pour renseigner efficacement
- Ni milice ou patrouille ni substitution au travail de la PN : Les référents sont les yeux de la PN, peuvent signaler les événements suspects mais n'interviennent pas directement. → maillage pour relayer de l'information.
- Délibération au CM du 4 février. Signature du protocole à venir, courant avril.
- Actuellement 15 personnes se sont déclarées volontaires auprès de la PM, en majorité à Mondétour. Il faut a minima 25 personnes pour commencer, et idéalement 40 pour une ville de 16000 habitants

Question : Comment sait-on qui est référent dans son quartier ? A partir de combien de référents les résultats sont notables ?

Actuellement, nous sommes au début de l'expérience. (27 référents à Bures sur Yvette qui compte 10000 habitants et où le dispositif existe depuis plusieurs années). → Les personnes motivées sont invitées à prendre contact avec la PM au 40 rue de Paris - 01 64 46 00 00.

Début mars, 24 personnes se sont inscrites au dispositif.

L'inscription est aussi possible en ligne sur www.mairie-orsay.fr sur la page médiation citoyenne ou dans le dossier thématique Police municipale.

[Lien direct](#)

Question : Y aura-t-il de l'information descendante de la part des services de police ?

Réponse : Oui. Des échanges de mail ont lieu entre les référents orcéens et le référent à la PN. Celui-ci peut communiquer toute information utile aux référents (signalement d'un individu repéré et qui paraît suspect...). Une réunion d'information/évaluation est organisée chaque trimestre avec l'ensemble des participants.

Question : Quel est le numéro prioritaire à composer pour signaler un fait suspect ?

Réponse : le 17. Pour information : La PM est ouverte de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h.

Question : Quelles mesures sont prises pour éviter que ne se produisent les cambriolages ?

Réponse : Les effectifs de police mobilisés sur le secteur sont accrus, la brigade équestre est expérimentée et la participation citoyenne peut également servir en prévention en constituant un réseau de personnes plus formées et réactives. Une signalétique dissuasive peut également être installée en entrée de ville (une fois le protocole signé) qui avertit que la ville a mis en place ce dispositif.

Question : Y a-t-il une caméra sur la place du marché de Mondétour ?

Réponse : Oui. C'est un protocole d'essai.

Question : Peut-on mettre des caméras dans toutes les rues, vraies ou fausses ?

Réponse : Non. On ne peut filmer dans les propriétés privées, il est donc impossible d'installer une caméra dans les rues pavillonnaires.

Un échange a lieu entre les participants sur l'utilité des dispositifs de vidéo-protection avec des avis très divergents entre "pro" et "anti".

Remarque : Il faudrait supprimer la collecte des encombrants qui attire les voleurs.

Réponse (élué et habitants) : Ces collectes sont très utiles pour de nombreux habitants qui ne peuvent se déplacer et pour les ferrailleurs qui vivent du ramassage sans pour autant être malhonnêtes.

Question : Pourquoi l'éclairage public a-t-il été remis sur la place ?

Réponse : Il faut le ré-éteindre.

Le prestataire est prévenu et cela sera fait très prochainement.

Question : Que dois-je faire si j'aperçois des personnes me semblant être de faux policiers/recenseurs/entrepreneurs ?...

Réponse : Appeler le 17. Pour mémoire : la mairie ne mandate aucune société, quelle qu'elle soit et les recenseurs ont une carte avec photo. En cas de doute, mieux vaut ne pas ouvrir et téléphoner au 17 pour être sûr. Jamais un officier de police ne rentrera chez un habitant sans y avoir été préalablement invité (pas de violation de la propriété privée).

3. Contrat départemental de territoire (CDT) : investir dans la performance énergétique des bâtiments publics

- CDT : contrat passé entre une ville et le Conseil général : il cadre la participation financière départementale pour la réalisation de projets structurants dans un programme pluriannuel d'investissement (PPI).
- Dans le cadre de ce CDT : dépôt d'un dossier de demande de subvention sur un programme pluriannuel 2015 – 2020, relatif à la performance énergétique a été déposé par la ville (Conseil municipal du 21/01/2015) → dépôt rapide afin d'éviter de pouvoir commencer les travaux au plus tôt.
- Objectif : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics (hôtel de ville, mairie annexe, crèches, vestiaires sportifs, etc.) grâce à l'installation de robinets thermostatiques, de renouvellement des chaudières ou de travaux d'isolation des toits...
- Retour sur investissement prévu sur 10 à 20 ans
- Les travaux débiteront dès 2016 et la majorité sera effectuée entre 2017 et 2019

Question : Pourquoi ne pas installer des équipements d'énergies renouvelables plutôt que de changer les chaudières ?

Réponse : Des études sont en cours et c'est la meilleure solution (ratio coût/rentabilité) qui sera choisie.

4. Actualités et infos de quartier

a) Parking Kempen : stop aux « voitures ventouses »

- Un parking entièrement libre et gratuit en centre-ville est assez rare dans les environs. Problème : de nombreux automobilistes, venant de loin, se garent sur le parking et vont ensuite prendre le RER.
- Conséquence : il n'y a plus assez de rotation, les « voitures ventouses » sont nombreuses et les enseignants se plaignent de leur difficulté pour se stationner.
- Proposition : le parking, actuellement gratuit, va passer en zone verte (gratuité limitée à la demi-journée). Cette phase de test est prévue jusqu'à l'été. Une évaluation sera ensuite faite pour savoir si cela suffit ou s'il faut le transformer en parking payant.
- Mise en place au 1^{er} février → Phase de sensibilisation pendant 15 jours (distribution de flyers et information par les agents de la PM)

Question : Est-il envisageable de changer la zone de stationnement située de la gare à la piscine de orange à verte pour désengorger le centre-ville ? Ces places restent vides car le stationnement est payant.

Réponse : Une réflexion est en cours sur le stationnement dans la ville.

b) Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

- A la suite des intempéries des 27-28 juillet 2014, la mairie a déposé un dossier auprès des services préfectoraux en octobre afin de faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle.
- Une commission interministérielle, pilotée par le Ministère de l'Intérieur, a étudié le phénomène (caractère naturel ou non, intensité...) en se basant sur les dossiers des personnes sinistrées s'étant déclarées en mairie.
- L'arrêté interministériel reconnaissant la catastrophe naturelle est paru au Journal Officiel le 6 janvier 2015.
- Cette reconnaissance ouvrait la possibilité aux riverains concernés de déclarer dans les 10 jours le sinistre comme catastrophe naturelle à leur assurance (soit jusqu'au 16 janvier).

Pas de question/remarque sur le sujet

c) Encombrants et ordures ménagères

Il est impératif de respecter les dates indiquées pour déposer les encombrants.

Remarque : Il est dommage que cette collecte n'ait lieu qu'une fois par mois. Il n'est pas forcément aisé de les sortir la veille de la collecte.

Réponse : On peut demander à des voisins ou amis de sortir les encombrants si on est toujours absent le jour de la collecte.

Question : Comment le SIOM peut-il recycler les déchets si verre et cartons sont ramassés dans la même benne. Pourquoi les cartons laissés dehors ne sont-ils pas ramassés avec les poubelles jaunes ?

Un carton laissé dehors est rapidement humide et/ou sale. Or, un carton humide/sale n'est pas reconnu comme carton par la machine de tri. Il ne sera donc pas recyclé mais

uniquement valorisé par l'incinération. Pour qu'ils soient ramassés, les cartons doivent être pliés et mis dans le bac couvercle jaune fermé.

Les collectes sont différenciées entre verres et cartons.

Remarque : Mon container est trop petit.

Réponse : Il faut s'adresser au SIOM pour en demander un plus grand ou un 2^{ème}. La taille n'est plus liée au nombre de personnes de l'habitation.

Information : Il est possible de déposer les bouchons en liège à la mairie annexe. L'élue référente du quartier se charge ensuite de les remettre au caviste Nicolas pour qu'ils soient recyclés et valorisés.

(Précision : Cette démarche évite la mise en décharge des déchets non valorisés. Une fois revendus, soit les bouchons sont ramassés et stockés par la Fédération française du syndicat du liège qui leur donne une deuxième vie (isolants, décoration...) soit ils servent à la plantation de chênes-lièges.)

d) La fibre optique

Le raccordement de la ville à la fibre optique est en cours.

Dès à présent, il suffit de contacter son opérateur afin de savoir si sa rue est éligible.

Orange, SFR mais aussi Numéricable et Free proposent d'ores et déjà des offres fibre.

Il est possible de négocier les frais d'installation avec son opérateur.

Un dossier sur le raccordement d'Orsay à la fibre est en ligne depuis plus d'un an sur www.mairie-orsay.fr. Il est mis à jour au fur et à mesure des informations transmises par Orange : prestataire en charge du raccordement physique. On y trouve également une FAQ dédiée et le contact mairie sur le sujet.

Question : Est-on obligé de passer à la fibre ?

Non. Les abonnements ADSL continuent de fonctionner. La fibre est simplement plus rapide.

Remarque : Des opérateurs informent du raccordement de la rue par courrier dans les boîtes aux lettres et en profitent pour faire de la publicité pour leurs offres.

Question : Quand les réseaux seront-ils enfouis ?

Réponse : Cela ne dépend pas de la mairie.

e) Fly

- Le groupe Mobilier Européen RAPP, propriétaire de la marque Fly, est en redressement puis liquidation judiciaire depuis l'été 2014. Le magasin d'Orsay a définitivement fermé à l'automne.
- La société propriétaire du bâtiment et du terrain avait trouvé un repreneur, une société spécialisée de la grande distribution.
- La municipalité a lancé une procédure de préemption (le 19/12/2014) afin de se porter acquéreur et ainsi protéger le tissu commercial (commerces de proximité) et maîtriser l'entrée de ville (positionnement stratégique du terrain).
- Le projet définitif n'est pas encore acté.

Question : Prévoyez-vous de construire des logements à cet endroit ?

Réponse (PB) : Il y aura très vraisemblablement des logements. Les logements attirent de nouveaux habitants et rendent une ville attractive et dynamique (redynamisation des écoles, des commerces, proximité travail/habitat avec zone de Courtaboeuf et donc qualité de vie). Sans logement, une ville se désertifie puis meurt. Concernant les opérations immobilières en général, la ville n'étant pas propriétaire des terrains, elle ne peut interdire aux promoteurs d'investir. Elle peut en revanche les accompagner pour que les projets soient en harmonie avec l'habitat et les commerces existants.

Question : L'endroit n'est-il pas trop bruyant pour des logements ?

Réponse (PB) : L'endroit n'est pas si bruyant et on peut jouer sur l'architecture (orientation des bâtiments, isolation, etc.). Par ailleurs, la N118 longeant la ville d'Orsay, il y a peu d'endroit constructible dans la ville qui ne jouxte pas la voie rapide.

Question : N'y aurait-il pas de solution économiquement plus rentable que des logements ?

Réponse : L'apport de population contribue au dynamisme d'une ville et cela représente aussi un intérêt économique.

Question : Ne pourrait-on pas construire une maison de santé ? Ce type d'équipements fait défaut à Orsay.

Réponse (PB) : Ce serait effectivement une bonne chose. Mais la volonté de s'installer des médecins n'est pas acquise.

f) Rue des Platanes

Une réunion avec les riverains sera organisée prochainement pour discuter du stationnement et de la circulation dans cette rue par le biais des syndicats de copropriétés.

Nota : Nouveau ! Yann Ombrello, élue référente du quartier, propose depuis janvier des permanences à la mairie annexe les 1ers et 3èmes samedis de chaque mois (sauf vacances scolaires et jours fériés). Tous les habitants sont les bienvenus pour aborder tous types de questions. Cette permanence permet de :

- faire le lien entre ville et habitants
- dynamiser la mairie annexe

Un classeur avec les informations du quartier sera réalisé par Mme OMBRELLO pour les habitants au fur et à mesure.

5. Questions diverses

a) Circulation dans Mondétour

Question : La circulation est dangereuse. Ne peut-on pas envisager des sens uniques ou du stationnement sur le trottoir ?

Réponse : Une consultation a été organisée sur ce thème il y a quelques années et la réponse des habitants a été majoritairement négative. Les trottoirs ne sont pas prévus pour que les véhicules stationnement dessus et cela les abiment.

b) Avenue des Hirondelles

Remarque : Les nuisances dans cette rue sont importantes (trafics, lumières du stade) et la police nationale n'intervient pas quand elle est sollicitée.

c) Place de la République

Remarque : La mise en feux fixes le matin et soir aux heures d'entrée et sortie d'école augmente un peu le temps de parcours depuis Mondétour alors que les jeunes traversent de toute façon n'importe où.

Réponse : Le fait que certains ne respectent pas n'est pas un argument pour ne pas agir pour la sécurité de tous.

Question : A minima, un autre cadencement est-il envisageable ?

Réponse : La question va être étudiée.

d) 8 arpents

Question : Quel est le taux de vente des logements familiaux dans la résidence ?

Réponse (PB) : Je me renseigne.

Renseignement pris, il était de l'ordre de 70% début février.

D'autres questions ?

Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?

Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr

RAPPEL : Votre élue référente de quartier, Yann Ombrello est à votre disposition les samedis 7 et 21 mars à la mairie annexe.